



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Martinique



LISTE DES PIECES POUR LE MAINTIEN MALGRE LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL OU RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

- 2 exemplaires du procès verbal de l'assemblée générale
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales
- 1 extrait K bis de moins de 3 mois
- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + original

- Si mandataire : pouvoir+ pièce d'identité

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :
 - REGISSEUR des recettes du T.G.I. de Fort-de-France :
- (Si paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITE DES ENTREPRISES- REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 8 à 12h sauf le jeudi